



## LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE DANS LA FPH

La nouvelle bonification indiciaire permet aux agents de la fonction publique, appartenant à un corps et grade ou occupant des emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière, de percevoir l'attribution de points d'indice majorés.

### La nouvelle bonification indiciaire

La nouvelle bonification indiciaire des fonctionnaires a été instituée par l'article 27-1 de la Loi 91-73 du 18 janvier 1991. De nombreux décrets déterminent les conditions d'attribution de la NBI aux agents de la fonction publique et vous pouvez les retrouver en cliquant sur le lien joint à cet article.

Les points de NBI s'ajoutent à la rémunération principale de l'agent.

La NBI ne peut être attribuée qu'aux agents stagiaires ou titulaires, mais pas aux agents contractuels.

### Les conditions de versement de la NBI

La NBI est attachée à certains grades comportant l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière. Le droit à la NBI cesse d'être ouvert à l'agent lorsque l'agent n'exerce plus les fonctions au titre desquelles il en bénéficiait.

Son montant est réduit dans les mêmes proportions que le traitement en cas de travail à temps partiel, sauf dans le cas d'un temps partiel pour raison thérapeutique où le montant est maintenu intégralement.

La NBI est prise en compte pour le calcul de la pension de retraite et son montant est soumis à cotisation pour le calcul de la pension de retraite.

### Le nombre de point NBI

Le nombre de point de NBI varie, principalement, de :

10 à 20 points majorés pour les emplois de catégorie C

10 à 30 points majorés pour les emplois de catégorie B

20 à 50 points majorés pour les emplois de catégorie A

Le calcul de la NBI est en fonction de la valeur du point d'indice en vigueur dans la fonction publique, soit 4,63 au 1er janvier 2014.

Ainsi, une NBI de 10 points correspond à :  $4,63 \times 10$ , soit 46,30 € brut

### La NBI des agents en congés - décharge activité syndicale – maladie

La NBI est maintenue pour les agents en décharge d'activité de service syndicale, congés annuels, congé de maladie pour accident de service ou maladie professionnelle, congé maternité et paternité et congé d'adoption. Plusieurs décisions des juridictions administratives de Toulouse, de Nantes et du Conseil d'État ont confirmé le maintien de la NBI pour des agents en décharge d'activité de service syndicale à la CGT.

- En congé de maladie ordinaire, la NBI est maintenue pendant les 3 premiers mois puis est réduite de moitié pendant les 9 mois suivants.
- En congé longue maladie, la NBI est maintenue tant que l'agent n'est pas remplacé sur l'emploi qu'il occupait.  
Elle est versée intégralement pendant un an et est réduite de moitié pendant les deux années suivantes.
- En congé longue durée, la NBI est suspendue.

Les textes sur la NBI sont consultables sur notre site :

[http://www.cgt-chlavour.fr/Nouvelles-Bonification-Indiciaire-NBI-dans-la-FPH-Textes-officiels-14-03-14\\_a904.html](http://www.cgt-chlavour.fr/Nouvelles-Bonification-Indiciaire-NBI-dans-la-FPH-Textes-officiels-14-03-14_a904.html)